

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4185)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par
Mme Ménard

TITRE

À l'intitulé du projet de loi, après le mot :

« au »,

insérer les mots :

« renforcement du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.

Il s'agit bien de renforcer le renseignement pour lui donner les armes nécessaires à son bon fonctionnement.